## Pluie de chefs sur les secteurs

lors comme ça, Madame Bornand, paraît qu'ils ont réorganisé Bel-Air et la psychiatrie dans les quartiers et tout ça? Que ça sera fini toutes ces tristes histoires de gens qu'on enferme et qu'on traite pas bien et qu'on leur ouvre le cerveau pour voir les cellules dedans?

- 'Bsolument, Monsieur Bourquin, même qu'ils ont sectorisé tout le tremblement, ce qui se fait de plus moderne. On peut avoir de nouveau confiance.

On n'a pas fini d'entendre des conneries sur la restructuration des Institutions universitaires de psychiatrie (IUP) de Genève, parce que les responsables du dispositif cantonal de la santé mentale n'ont pas fini d'en faire circuler. Lundi 25 octobre, le conseiller d'Etat Jaques Vernet tiendra conférence de presse à ce propos. Le point, vite fait, sur le contenu, le sens et les limites de cette réforme, avec un petit rappel chronologique et un coup d'oeil — pour l'ambiance — aux tableaux d'affichage où le nouveau patron colle ses notes de service.

L'essentiel de la réforme, en peu de mots, consiste à "casser" les deux grandes entités hospitalière (Bel-Air) et extra-hospitalière (Centre psycho-social universitaire, CPSU), jusqu'alors autonomes et antagonistes de fait, pour en intégrer les morceaux dans trois secteurs, trois grands ensembles de soins.

## **Territoires**

Défini territorialement (Eaux-Vives, Pâquis, Jonction), chaque secteur doit au surplus avoir une sorte d'identité thérapeutique. Il comprend, en principe, deux à trois unités de soins, soit une cinquantaine de lits, dans Bel-Air; et un équipement "de ville", décentralisé, dont les éléments sont le centre de consultation, le centre de thérapies brèves (actuel hôpital de jour) et l'atelier. Le principe du développement prioritaire des soins extra-hospitaliers étant admis, la part de chaque secteur à Bel-Air devrait, exprimée en nombre de lits, diminuer presque de moitié dans le semestre à venir.

Selon une décision prise au printemps déjà, les trois secteurs sont regroupés en deux services, complétés par des trucs spécialisés et confiés à deux professeurs. Gaston Garrone, ex-patron suprême des IUP, a reçu les secteurs des Eaux-Vives et des Pâquis, plus le Centre Revilliod (alcoolos), une unité de recherche branchée sur les médicaments de psychiatrie ambulatoire et un service de psychiatrie infantile (une centaine de subordonnés au total, dont une trentaine de médecins). André Haynal, ex-patron du CPSU, a touché le secteur de la Jonction, plus le Drop'In (toxicos) et l'unité – très à la mode - de psychanalyse du zizi ("gynécologie psychosomatique et sexologie", pour faire sérieux). Deux fois moins de monde, au total, que Garrone.

Le troisième prof en circulation de l'ancienne équipe directoriale des IUP, René Tissot, qui n'a donc plus son fief de Bel-Air, devient chef d'un troisième service: recherche biologique et psychopharmacologique, soit quelques lits et les labos. On se réjouit de voir fonctionner ça, compte tenu des controverses liées aux conceptions de Tissot en matière d'éthique médicale. Voilà pour le trio des anciens, que flanquent trois nouveaux chefs de service promis, sauf accident, à une carrière académique, les Drs Jacques Richard (psychiatrie gériatrique), Alain Gunn-Séchehaye (psychiatrie à l'Hôpital cantonal) et Nicolas Jacot-des-Combes (déficience mentale). Honneur au plus jeune: c'est ce dernier qui préside le collège des toubibs-chefs et représente ses collègues auprès du directeur.

## **Effectifs**

Mais revenons à l'essentiel, la sectorisation. Comment va-t-elle fonctionner dans les faits? "La consultation extrahospitalière, assure le directeur général des IUP Joseph Villat, constitue le pivot de la prise en charge psychiatrique." Le groupe VPOD de Bel-Air en est fort aise, mais fait trois remarques pertinentes. La première vise la conception hiérarchique de la réforme (pluie de chefs, sous-chefs et cheffaillons dans l'organigramme), qui peut faire dévier le sens de celle-ci : "D'un côté, on tend à diriger la psychiatrie hors de l'hôpital, de l'autre on organise le secteur sur un mode fondamentalement hospitalier, le mode hiérarchique!"

Par ailleurs, si l'intendance ne suit pas, l'opération peut conduire à un simple transfert de charge du public au privé : "La création de centres de thérapies brèves et la diminution du nombre de lits par secteur tendent bien à diriger les soins vers l'extérieur, ce qui est positif. Mais ces options sont prises sans contrepartie. Or, nous ne voudrions pas que les services publics de santé réduisent leurs prestations, et qu'en particulier les soignants soient dans l'obligation de mettre des patients à la rue ou dans des pensions privées inadéquates. Nous demandons donc que des structures d'accueil ou de vie dans la cité, diversifiées, démédicalisées et centrées sur l'autonomisation et les besoins des usagers soient aussi développées" dans le cadre des IUP.

Enfin, l'éternelle question des effectifs: "Nous réaffirmons qu'une augmentation de personnel au moyen d'une campagne d'engagements offensive est indispensable et urgente pour préparer et réaliser les changements à venir", insistent les syndicalistes, inquiets de ne rien voir venir de concret à ce chapitre.

Jean Steinauer

Le nouveau dispositif de la santé mentale à Genève? Il veut casser l'hôpital-bunker, mais s'organise aussi hiérarchiquement que lui.

## Neuf saisons de magouille

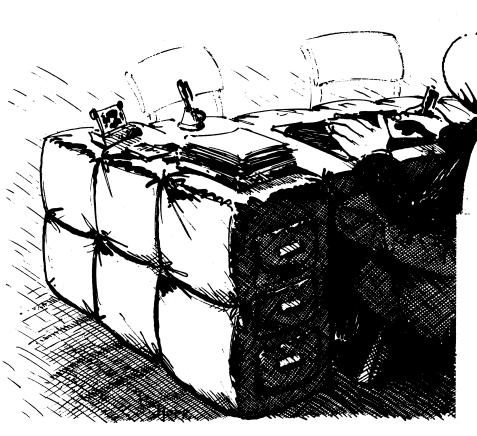
29 juin 1980: le patient Alain Urban, membre du comité de l'ADUPSY (Association pour les droits des usagers de la psychiatrie), est trouvé mort à Bel-Air. Il avait été interné et soumis à une cure de sommeil contre sa volonté. L'ADUPSY porte l'affaire sur la place publique, et pétitionne au Grand Conseil.

9 et 11 juillet 1980: un communiqué du Conseil d'Etat, puis une "séance d'information" présidée par le conseiller d'Etat Willy Donzé manifestent la totale confiance des autorités dans la direction de Bel-Air et fustigent les protestataires.

16 et 31 juillet 1980: un médecinassistant de Bel-Air, puis des médecinschefs du CPSU dénoncent la direction de la clinique dans des lettres à Willy Donzé, qui commence à s'affoler. Et le Conseil de surveillance psychiatrique, misère, qui apprend tout ça!

2 octobre 1980: Donzé, la queue basse, annonce qu'une commission d'enquête a été nommée par le Conseil d'Etat pour faire rapport sur la situation dans les Institutions psychiatriques, à Bel-Air singulièrement, et aussi — mais Donzé ne le dit pas encore — sur la qualification du professeur René Tissot pour diriger la clinique.

6 octobre 1980: l'ADUPSY, qui a le triomphe modeste, prend date pour les



résultats de l'enquête et publie, avec les Médecins progressistes, un dossier explosif sur les recherches menées à Bel-Air par Tissot.

1er janvier 1981: le professeur de neuro-chirurgie Aloys Werner, "hors-parti" soutenu par le gratin bourgeois de la République, succède à Donzé qui a démissionné du Conseil d'Etat. Les enquêteurs se sont déjà mis au travail.

10 avril 1981: le Grand Conseil, sentant vaguement que le temps fraîchit, transmet au gouvernement la pétition de l'ADUPSY déposée au lendemain de la mort d'Alain.

9 septembre 1981: Aloys Werner publie le rapport des enquêteurs. Accablant pour Tissot, qui avoue "tomber de haut", le rapport suggère les grandes lignes d'une réorganisation des Institutions psychiatriques, qui sera progressivement mis en oeuvre dans l'année à venir.

30 septembre 1981: le Conseil d'Etat supprime la direction dite "collégiale" des Institutions psychiatriques, et nomme à titre intermédiaire le professeur Gabriel Garrone comme unique responsable médical au sommet, avec le directeur administratif Joseph Villat comme homologue pour l'intendance. Colère de Tissot, qui attaquera cette décision devant un

organe administratif de recours et devant le Tribunal fédéral.

14 décembre 1981 : Aloys Werner, qui n'est pas réelu, cède au libéral Jaques Vernet la présidence de la Santé publique.

Hiver 1981/1982: Jaques Vernet négocie avec les patrons psychiatres un nouvel organigramme pour les Institutions psychiatriques. Somptueuse foire d'empoigne entre les mandarins.

24 mars 1982: la Commission administrative des Institutions psychiatriques adopte un modèle de réorganisation qu'entérine le Conseil d'Etat. Dès le 1er mai, Joseph Villat devient seul maître à bord; le médical est organisé en six services, chacun pourvu d'un toubib-chef, l'un d'entre eux — président du collège médical — rendant compte à Villat. C'est le modèle en fonction à l'Hôpital cantonal. Une option affirmée: la sectorisation effective de la psychiatrie adulte, afin d'intégrer l'hospitalier (Bel-Air) et l'extrahospitalier (CPSU) dans une même conception thérapeutique.

4 juin 1982: le Grand Conseil approuve. C'est tout ce qu'on lui demande,

1er octobre 1982: entrée en vigueur du nouvel organigramme "sectorisé". Les résultats seront évalués à l'automne 1983.

Viva Villat!

Pour la piétaille des Institutions psychiatriques, si l'on en juge par les "Communications" directoriales adressées au personnel, la réorganisation s'est faite dans une chaude ambiance de rappels à l'ordre et à l'alignement.

Le 1er juillet de cette année, par exemple, Joseph Villat précise que si "les responsables des IUP ont entrepris de développer l'information auprès de la presse et du public", le menu peuple est prié de la fermer : "Le Président de ls Commission administrative (Jaques Vernet – ndlr) et par délégation le Directeur des IUP (Villat soi-même – ndlr) sont seuls habilités à donner des informations officielles à la presse concernant les structures ou l'organisation de nos Institutions." Encore heureux que les IUP soient un service public, sans quoi les initiales mêmes du directeur seraient gardées secrètes...

Le 1er septembre, nouveau rappel avec invocation du Statut du personnel des hôpitaux : lorsqu'un employé est assigné comme témoin devant un tribunal, il "doit obligatoirement" (sic) l'annoncer à la direction, qui transmet plus haut. Jaques Vernet peut décider de réduire l'employé au silence ("le chef du Département a le pouvoir de régler personnellement les cas lorsque la réponse à donner est négative"), sinon c'est la Commission administrative qui tranche. On semble éprouver, à ces hauteurs, une sainte trouille devant les procédures engagées de plus en plus par les patients; pas question que ceux-ci puissent encore obtenir sans difficultés le témoignage de soignants!

Et dans la même circulaire du 1er septembre, ces lignes qui prennent toute leur saveur après la perquisition opérée au CPSU pour saisir le dossier d'un patient prévenu de parricide: "Monsieur le Procureur général tient à rappeler" que selon la législation médicale et le code de procédure pénale genevois, "tout fonctionnaire (...) acquérant, dans l'exercice de ses fonctions, connaissance d'un crime ou d'un délit devant être poursuivi d'office est tenu d'en aviser sur le champ le Procureur général." Dénonciateur en blouse blanche, un métier prestigieux qui vous vaudra la reconnaissance des flics, à défaut de la confiance des patients.

Silence et discipline dans les rangs, au service du contrôle social : c'est bien parti, sous la direction de ce Joseph Villat qui, avant de faire carrière aux Institutions psychaitriques, occupait — mais qui s'en souvient encore? — les fonctions de secrétaire romand... de la VPOD.